AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1550
FR0000121972-FS0752

1er juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SCHNEIDER ELECTRIC SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juin 2016, la société BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juin 2016, le seuil de 5% du capital de la société SCHNEIDER ELECTRIC SE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 29 022 023 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 4,61% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SCHNEIDER ELECTRIC SE sur le marché.

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 1 829 259 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE détenues à titre de collatéral (ii) 44 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE sous forme d'ADR, (iii) 335 469 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions SCHNEIDER ELECTRIC SE, réglés exclusivement en espèce, (iv) 307 800 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d' « *equity linked notes* » (« ELN ») dénouables le 15 juillet 2016 et portant sur autant d'actions SCHNEIDER ELECTRIC SE, et (v) 307 800 actions SCHNEIDER ELECTRIC SE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d' « *equity linked notes* » (« ELN ») dénouables le 19 juillet 2016 et portant sur autant d'actions SCHNEIDER ELECTRIC SE. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 4 320 321 actions SCHNEIDER ELECTRIC pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 588 836 440 actions représentant 629 911 447 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.